Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260320-26032005-DE

MILIZAC GUIPRONVEL

Séance du 20 MARS 2026

Date de convocation : 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29 présents ou représentés : 29

Etaient présents :

Sylviane LAI, Maire, Véronique PROVOST, Maire déléguée de Milizac, Laurent ABASQ, Maire délégué de Guipronvel, Marie-Jeanne MARC, Jean-Christophe PICART, Florence PHILIP, Arnaud QUEMENEUR, Gaëlle AUFFRET, Adjoints au Maire, Erwan APPERY, Stéphane BEGOC, Patrice BLEUNVEN, Alain CHARLES, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Myriam HERVE, Michel LABBE, Erwan LANDURE, Clotilde LE GOFF, Fanny LE SAINT, Anthony MINOC, Eric PALLIER, Anne-Lise PRIGENT, Danielle SANJOSE, Erwan GAGNON, Agnès KERBRAT, Céline LAMOUR, Véronique DE POULPIQUET, Jean TUARZE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Nathalie DERRIEN

26.03.20.05. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Désormais, l'AMF recommande l'approbation du procès-verbal (PV) de la dernière séance du conseil municipal avant le renouvellement général lors de l'installation du conseil municipal.

Il est ensuite signé par la nouvelle maire ainsi que par les secrétaires désignés au cours de la séance d'installation. Les nouveaux élus sont donc amenés à valider le PV d'une séance à laquelle ils n'ont pas assisté. Leurs observations peuvent être intégrées dans le PV, en annexe, en fin ou en marge dudit document, au choix de chaque commune. En cas de refus d'approbation du PV par les nouveaux élus, ils peuvent contester le procès-verbal devant le juge administratif afin d'établir devant lui les faits qu'ils estiment devoir figurer dans le procès-verbal par tout moyen de preuve.

Le PV du 23 février est donc joint à la présente note.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le PV ci-dessus à la majorité.

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 20 mars 202

LE MAIRE

Sylviane LAI

1 route de Milizac
Guipronvel 29290 Milizac-Guipronvel
T 02 98 07 90 31 F 02 98 07 97 29 M mairie@milizac-guipronvel.bzh